

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 93 (1948)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique
Autor: Bertschi, A. / Vallière, P. de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Timbres Pro Juventute 1948. — Effigie du général Ulrich Wille 1848-1925. Gravé par Karl Bickel, Wallenstadt-Berg.

Guillaume-Henri Dufour, Hans Herzog, Ulrich Wille, Henri Guisan : quatre hommes, quatre chefs qui ont servi leur patrie à des moments graves de son histoire ; quatre généraux de mérites divers qui ont droit à la gratitude de leurs concitoyens. Pro Juventute a reproduit en 1937 sur un de ses timbres l'effigie du général Dufour et en 1939 celle du général Herzog. En 1948, cent ans après la naissance du général Ulrich Wille, elle rend hommage à celui qui

ne fut pas seulement un chef au vrai sens du mot et un incomparable soldat, mais aussi un être généreux et un patriote auquel tout Suisse doit penser aujourd'hui avec reconnaissance.

La famille d'Ulrich Wille est originaire de la Sagne, dans les montagnes neuchâteloises. Elle se nommait primitivement Vuille, nom fort répandu dans cette région. Emigrée en Allemagne, elle prit le nom de Wille. C'est à Hambourg, le 5 avril 1848, que naquit celui qui devait être pendant la guerre de 1914-1918 le chef de notre armée.

Il était encore très jeune lorsque ses parents vinrent s'établir à Feldmeilen, dans le beau domaine de Mariafeld. Ulrich Wille grandit donc chez nous. Il fit des études de droit et obtint son doctorat. Lors de l'occupation des frontières, en 1870-1871, il était lieutenant d'artillerie. C'est alors qu'il décida de devenir officier instructeur.

Pour rendre justice au rôle qu'il a joué dans la formation de notre armée, il faut dire en deux mots ce qu'elle était à ce moment-là. Le temps était passé où, par un maniement périodique des armes, le soldat suisse demeurait à la hauteur de sa mission. Les guerres s'étaient transformées, les campagnes duraient plus longtemps. Ce fut le premier et l'éclatant mérite du jeune Ulrich Wille de comprendre qu'à des temps nouveaux il fallait une armée nouvelle, consciente de ses responsabilités et parfaitement disciplinée.

D'emblée, il comprit la nécessité de prolonger les périodes de service militaire. Les autres Etats avaient évolué dans ce sens. Pour la Suisse, il s'agissait de rattraper le temps perdu.

En 1874 eut lieu une réorganisation militaire et l'école de recrues

devint obligatoire pour toutes les armes. Mais comment tirer les conséquences de cette réforme ? Il fallait un chef.

Ce fut Ulrich Wille, qui consacra toute sa vie à cette œuvre. S'adressant, non pas seulement au soldat, mais à l'homme, il voulut le former afin de lui donner la confiance en soi indispensable à l'heure décisive.

Ses méthodes furent simples ; il sut aller à l'essentiel, puisque en ce temps-là, l'instruction militaire était donnée en un laps de temps relativement court. Sans perdre de vue le but qu'il s'était assigné, Ulrich Wille se révéla un réalisateur clairvoyant en procédant par étapes. Il ne fut jamais tenté d'imiter servilement ce qui se faisait au delà de nos frontières, mais ne cessa d'insister sur la nécessité pour notre armée d'être aussi disciplinée que celles des autres pays. Soucieux de respecter la personnalité et l'esprit d'initiative des officiers, il limita le rôle des instructeurs.

Ici-bas rien de neuf et de grand ne se réalise sans un labeur acharné et une foi vivante. Ulrich Wille sut persévérer et il ne douta jamais de la tâche à laquelle il avait consacré sa vie.

Devenu rapidement commandant instructeur, nul n'était plus que lui convaincu de la nécessité de prolonger le service de recrues. Mais pour que cette prolongation fût vraiment utile, il fallait tout d'abord transformer l'armée.

L'heure va sonner où il pourra vraiment donner sa mesure. Nommé colonel instructeur de cavalerie en 1883, il devient peu après chef des armements. Dès lors, son influence peut s'étendre à toutes les armes, et il ne cesse de l'affirmer par la parole et par la plume. Il le fait avec une modestie profonde, sans aucun souci de sa gloire personnelle.

En 1907, quand la prolongation de l'école de recrues est enfin décidée, comment ne pas rendre justice à la persévérance d'Ulrich Wille ?

Sa carrière se poursuit. En 1900, il avait été nommé commandant de division et quatre ans plus tard commandant de corps d'armée. A ces hauts postes, il peut désormais jouer un rôle décisif. Enfin, de 1914 à 1918, c'est l'occupation des frontières et, le 3 août 1914, l'Assemblée fédérale le nomme général et commandant en chef de l'armée suisse.

Certes, il est toujours difficile de juger les mérites réels d'une armée qui n'a pas été engagée dans la bataille. Mais la stricte discipline et le sentiment du devoir qui caractérisèrent nos troupes de 1914 à 1918 — ainsi que pendant la dernière guerre mondiale — sont dus tout d'abord à celui qui, très jeune encore, avait compris quelle tâche lui incombaît et s'y était consacré sans réserve.

Ulrich Wille connaissait admirablement la nature humaine, et c'est pourquoi il attacha toujours une importance primordiale à la tenue morale de la troupe, à la discipline des subordonnés, au caractère des chefs.

Nul n'était moins bureaucrate, moins centralisateur que lui. En donnant des responsabilités aux officiers subalternes, en respectant leur personnalité, Ulrich Wille fit de notre armée un tout homogène, mais composé d'unités ayant leur individualité propre. Il avait ainsi patiemment formé l'armée correspondant à notre esprit national.

Soldat totalement dévoué à son pays, homme clairvoyant et bon,

il sut toujours mettre en valeur ce qu'il y a de généreux et de positif dans l'homme.

Lorsqu'il mourut, le 31 janvier 1925, un de ses amis put dire qu'il avait toujours ignoré la crainte.

Chef sans peur, aimé et respecté de ses subordonnés, Ulrich Wille n'a jamais méconnu la grandeur de la dignité humaine. Sa plus belle parole demeure peut-être celle que rappelait, lors du centenaire de sa naissance, le colonel commandant de corps Frick, chef de l'instruction : « Celui qui veut faire l'éducation de la troupe doit l'aimer et la respecter. »

A. BERTSCHI.

Le baron de Bachmann an der Letz : patricien glaronnais au service des Bourbons, 1740-1831 : par Frédéric de Sendelbach. — Edit. Victor Attinger, Neuchâtel et Paris. (Fin.)

Bachmann nommé à Zurich par la Diète, le 29 mars 1815, commandant en chef de l'armée fédérale. La prestation du serment le 30 mars. — Bonaparte est mis au ban de l'Europe par le Congrès de Vienne et qualifié d'usurpateur. — Les Cent Jours. — Attitude hostile de Napoléon. La Suisse adhère à la coalition le 20 mai. — Concentration de l'armée fédérale, répartie en quatre divisions — Ordre de bataille. — 40 000 hommes. — Difficultés croissantes de Bachmann dans ses rapports avec la Diète. — Finsler s'oppose aux plans de l'Etat-major. — Le général de Castella chef d'Etat-major. — Les Français menacent Bâle (général Lecourbe), escarmouches à la frontière du Jura. — L'armée suisse franchit la frontière et s'avance en Franche-Comté. Objectif : Besançon-Salins-Arbois. Désavoué par la Diète, Bachmann donne sa démission et se retire à Naeffels. — Ses dernières années, sa mort le 11 février 1831, âgé de 91 ans.

Bachmann arriva le 27 mars à Bâle. Il avait mis trois jours pour franchir la distance de Paris à la frontière suisse. Le 29, il était à Zurich, chef-lieu du canton directeur, et se présentait à Son Excellence le bourgmestre de Wyss, président de la Diète fédérale, qui le mit au courant des événements survenus en Suisse depuis le 11 mars, jour où l'on avait appris la nouvelle du retour de Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe. Son débarquement au golfe Juan, sa marche rapide sur Paris avaient provoqué une véritable panique en Europe. Le 13 mars, les huit puissances représentées au Congrès de Vienne avaient proclamé la mise au ban de l'Europe de « l'usurpateur ».

La Suisse allait se trouver fatallement entraînée dans le conflit qui se préparait. En restant neutre, elle risquait d'être envahie par Napoléon ou traversée par les Alliés. Défendre son territoire contre une agression française, c'était s'exposer à la colère de l'empereur. La Suisse semblait vouée à servir de champ d'opération aux armées européennes. Cette perspective suscita dans les cantons une émulation contagieuse pour prendre les mesures de précaution indispensables. Des troupes de couverture occupèrent le Jura et la frontière du Rhin, sous le commandement du Quartier-maître général Finsler (Zurich), en attendant la nomination d'un général en chef.

Le 20 mars, le choix de la Diète s'était porté, à une forte majorité, sur Bachmann. Son petit-neveu, *Aloys de Reding*, avait eu cinq voix. Dans une proclamation au peuple, la Haute Assemblée reconnaissait

les droits des Bourbons, ce qui équivalait à prendre une attitude hostile à l'égard de Napoléon. La Diète refusa l'entrée en Suisse de l'envoyé de l'empereur, Félix Desportes, tandis que l'ambassadeur du roi Louis XVIII, le comte de Talleyrand, continuait ses fonctions.

Wyss fit appel au patriotisme de Bachmann et lui déclara qu'il était le seul Suisse capable d'assumer le commandement en chef. Bachmann le remercia de sa confiance, lui rappela ses 60 ans de service, ses 74 ans d'âge, sa longue expérience et sa conviction qu'aucun homme n'a le droit de se dérober à l'appel de la patrie, au moment du danger. Il acceptait un commandement qui entraînait pour lui de lourdes responsabilités, convaincu qu'en servant son pays, il pouvait être utile à la cause des Bourbons. Il croyait à l'union sacrée de tous les Suisses, seule capable de sauver la Confédération des périls qui la menaçaient. La noble attitude des régiments suisses rentrés de France, leur résistance aux tentatives de Napoléon de leur faire rompre leur serment, avait soulevé l'enthousiasme de toute la Suisse. L'élection de Bachmann était approuvée comme une garantie de salut public.

La cérémonie de la prestation du serment eut lieu le 30 mars, à Zurich, devant la Diète. L'entrée de Bachmann en uniforme de lieutenant-général, la poitrine barrée du large ruban rouge de grand-croix de Saint-Louis, portant aussi la croix de Saint-Maurice et Lazare et celle de l'ordre de Léopold, fit sensation. Il avait, au bras gauche, un brassard rouge brodé d'or, sur lequel se détachait une croix de Malte blanche. « La belle allure de ce grand vieillard, si vert encore, à l'expression si loyale, dont les membres de l'Assemblée avaient entendu parler depuis leur enfance, causa une impression profonde » (p. 311). Il prononça la formule du serment d'une voix calme et assurée : « Je fais serment de fidélité et de loyalisme envers la Confédération suisse, afin de faire œuvre utile et d'écartier le danger. Je fais serment de suivre les ordres de l'Assemblée, ainsi que les instructions qui me sont données et de ne me laisser détourner de mes devoirs par aucun moyen. »

Bachmann se rendit à Berne, le 3 avril, et Finsler lui remit le commandement suprême. Sa première proclamation aux troupes (6 avril) respirait la confiance dans l'union confédérale, rappelait que l'obéissance, l'endurance et l'amitié entre frères d'armes étaient les qualités et les sentiments qu'il attendait des troupes.

Il avait fait venir de Naefels le drapeau en soie rouge un peu fanée sur lequel les mots « PRO DEO ET PATRIA » étaient inscrits, entourés d'une couronne de chêne. Ce fanion avait flotté à ses côtés dans les campagnes de 1799 et 1802.

Bachmann eut le chagrin de voir ses illusions se dissiper. L'union sacrée, loyale chez les uns, n'était qu'une trêve pour les politiciens que l'esprit sectaire aveuglait. Le danger qu'on croyait encore éloigné permettait aux partisans de Bonaparte de reprendre leurs accusations contre les fédéralistes de 1802. Bachmann était pour eux le type attardé du patricien de l'ancien régime. Dans les moments critiques, quand l'ennemi est aux portes de la cité, les assemblées parlementaires manquent de courage et déchargent leur responsabilité sur le général en chef qu'elles ont nommé. Tant que cette heure n'a pas sonné, elles cherchent à conserver leur pouvoir et à tout diriger. Bachmann en fit bientôt la cruelle expérience.

Les instructions qu'il avait reçues le plaçaient sous les ordres de la Haute Assemblée. Ses pouvoirs de commandant en chef de l'armée étaient limités d'emblée par l'article 4 : « Les troupes ne devront, sous aucun prétexte, passer la frontière sans ordre spécial de l'Assemblée. » Le général devait déposer le commandement dès qu'il en recevrait l'ordre de l'Assemblée (art. 9). La Suisse de 1815 craignait la dictature militaire, mais c'était mal connaître Bachmann que de le prendre pour un Bonaparte. Il était si respectueux des volontés de la Diète qu'elles restèrent, jusqu'à la fin de son commandement, la seule et unique règle de sa conduite. Dans sa foi patriotique, il voyait la Suisse à travers le prisme de l'union sacrée, sans se rendre compte que les dissensments entre anciens et nouveaux cantons pouvaient soulever d'insurmontables difficultés. Les cantons qui devaient leur existence à l'Acte de Médiation déploraient son annulation. Vaud, surtout, croyait être redevable à Napoléon de son indépendance, et manifestait une vive hostilité contre les Bourbons.

Bachmann pouvait disposer de 30 000 hommes. Il porta cet effectif à 42 000 hommes et 108 canons. Une première tournée d'inspection l'amena dans l'Ajoie et les cantons frontière. Finsler avait réparti les troupes le long du Jura. Bachmann, en homme de métier, sacrifiant tout à l'intérêt général, se déclara adversaire du système de cordon. Il motiva sa décision par deux lettres à la Diète (27 avril et 7 mai) qui montrent avec clarté la juste conception qu'il avait de la situation stratégique et des possibilités défensives de la Suisse. Il démontra que la dispersion de l'armée le long des frontières serait insuffisante pour empêcher une percée de l'adversaire et sèmerait infailliblement la panique à l'intérieur. Il proposa donc de ne laisser aux frontières que de faibles détachements mobiles, pour avertir du danger, et de concentrer les troupes groupées à l'intérieur, afin d'éviter des surprises à la sortie des défilés du Jura. Il prévoyait trois corps principaux, le plus fort aux environs d'Aarberg, le deuxième près d'Yverdon, le troisième près de Liestal, et un corps de réserve. Ce dispositif, plein de bon sens, était inspiré par les mêmes principes que celui qu'adoptera, cent vingt-cinq ans plus tard, le général Guisan. Bachmann désigna comme chef d'état-major le général de Castella, de Fribourg, ancien officier général au service de Napoléon. Le quartier général se transporta de Berne à Morat. L'armée fédérale, dite « d'observation », se concentra dans les secteurs suivants :

Aile droite : (3e division), *col. div. d'Affry* (Fribourg), ancien officier au service de France, entre Bâle et le Hauenstein, 19 bataillons et 3 batteries.

Centre : (2e division) *col. div. de Courten* (Sierre), ancien officier au service de France, autour d'Aarberg, 12 bataillons, 6 batteries.

Aile gauche : (1re division) *col. div. de Gady* (Fribourg), ancien officier au service de France, Yverdon, 17 bataillons, 5 batteries.

Réserve : (4e division) *Q.M. général Finsler* (Zurich), entre Berne et Olten, 12 bataillons, cavalerie et artillerie de réserve.

Détachement de Genève : *col. brig. de Sonnenberg* (Lucerne), ancien officier au service de France. 4 bataillons.

Détachement de Neuchâtel : *col. de May* (Berne), 2 bataillons.

Détachement du Tessin : *lt. col. Muret* (Vaud), 2 bataillons.

L'armée suisse se trouvait encadrée à droite (nord de Bâle et rive droite du Rhin), par 3 corps d'armée autrichiens (Feldmaréchal prince

de *Schwartzenberg*), à gauche, dans le Dauphiné, par l'armée du général autrichien *Frimont*.

En face de ce dispositif, deux armées françaises (maréchal *Suchet*, maréchal *Lecourbe*) tenaient le Jura français, du fort de l'Ecluse à Bâle et Huningue.

Bachmann espérait pouvoir réparer les fautes, les humiliations et les ruines matérielles et morales de 1798-99, 1802 et 1813.

La situation de la Suisse devenait de jour en jour plus critique. La présence au quartier-général des représentants des puissances alliées, général autrichien *de Steigentesch*, et colonel anglais *Leake*, chargés de coordonner les mouvements des armées alliées avec ceux de l'armée fédérale, ne simplifiait pas la tâche de Bachmann. Ces deux agents de liaison travaillaient en sous-main à faire sortir la Suisse de sa neutralité et à l'entraîner dans la guerre contre Napoléon. D'autre part, le colonel *Finsler* ne pardonnait pas à Bachmann de lui avoir été préféré comme général en chef ; il envenimait à plaisir les relations entre les attachés militaires et la Diète, et suscitait de continuels incidents entre les officiers rentrés de France, groupés autour du général et dans le haut-commandement, et les officiers partisans de Napoléon, qui s'appelaient eux-mêmes les « officiers natifs-suisses », par opposition à ceux provenant du service étranger.

Cet antagonisme fut aggravé par un accord d'une portée considérable, signé le 20 mai, et accepté par la Diète, par lequel *la Suisse** déclarait se joindre à la coalition contre Napoléon. Par cet accord, les troupes alliées étaient autorisées à passer sur le sol suisse. En revanche, les Alliés s'engageaient à défendre le territoire suisse en cas d'attaque. En se rangeant du côté des belligérants, la Suisse jouait son va-tout, car on pouvait admettre que Napoléon victorieux ne manquerait pas de punir impitoyablement les Suisses de s'être alliés à ses ennemis.

Mais Bachmann considérait la convention du 20 mai comme une déclaration de guerre, et la campagne qu'il prévoyait comme une croisade contre l'usurpateur. On le savait dans les milieux politiques, et le malentendu entre la Diète et l'Etat-major grandissait de jour en jour. Pour les démocrates d'alors, Bachmann représentait le parti des patriciens. Il fallait empêcher à tout prix une restauration aristocratique, soutenue par les puissances alliées. Pour atteindre ce but, *Finsler* et ses amis n'hésitèrent pas à discréditer les mesures prises par le commandant de l'armée, même en détruisant la cohésion des troupes et la paix intérieure.

L'hostilité de la France bonapartiste s'accentuait depuis la convention du 20 mai. Les incidents de frontière, les coups de main des corps francs contre les avants-postes suisses, se multipliaient. Bachmann insistait auprès de la Diète pour obtenir des instructions précises, tout en se réservant l'initiative des opérations, sans laquelle il ne pouvait assumer la responsabilité du commandement. La Diète répondit par une proclamation aux troupes, leur expliquant que la Suisse ne pouvait assister en spectatrice à une lutte dont dépendait la sécurité et la paix de l'Europe. La Confédération ayant adhéré à la ligue des grandes puissances, l'armée devait être prête à tenir ses engagements.

La riposte de la France ne se fit pas attendre. *Lecourbe* sollicita l'autorisation de Napoléon de se jeter sur Bâle et de pénétrer en Suisse.

Tout le front suisse fut alerté. La brigade de *Glutz* se porta de Morat à la frontière. Genève, menacée de Carouge par la division Suchet et par la Haute-Savoie, demanda des renforts.

Bachmann lui envoya une partie de la division de Gady. De Jougne à Belfort, les détachements suisses étaient continuellement harcelés par des corps-francs. Plus les événements se précipitaient, plus Bachmann estimait qu'il fallait franchir la frontière et envahir la Franche-Comté. Il était persuadé que dans l'incertitude où l'on était sur l'issue de cette guerre, il serait utile à la Suisse de s'assurer aussi, par sa coopération, le droit de dire un mot pour elle-même, lorsqu'on discuterait des conditions de la paix. Il obtint de la Diète les pleins pouvoirs pour repousser les Français au cas où ils viole-raient le territoire de la Confédération. Le droit de les poursuivre même sur sol français lui fut accordé.

Une colonne autrichienne (général *Bubna*) franchit le Simplon, entra à Sion le 19 juin, et se heurta, le 21, aux Français, près de Meillerie. La nouvelle de la victoire de Napoléon à *Ligny* fut suivie, deux jours après, par la défaite de *Waterloo*, accueillie avec enthousiasme et saluée à Berne par cent et un coups de canon. La joie était générale, car la Suisse échappait à une nouvelle invasion. Le 25, le général Lecourbe informait le divisionnaire d'Affry de *l'abdication de l'empereur*. Le 28, au matin, des troupes françaises s'emparèrent des villages suisses de Bure, de Damvent et de Boncourt qu'ils pillèrent et dévastèrent. Le 29, une patrouille fédérale était attaquée près de Sainte-Croix. Le même jour, à 7 h. du soir, les canons de Huningue bombardèrent la ville de Bâle.

Bachmann informa aussitôt la Diète que cette violation du droit des gens l'obligeait à faire avancer ses troupes au delà de la frontière, pour en assurer la sécurité et empêcher de nouvelles attaques. Le 2 juillet, après un engagement à *Damvent*, d'où les Français sont chassés, l'avant-garde de l'armée fédérale (2 bataillons, une batterie, sous les ordres du *colonel Gatschet*), pénétrait en France par la route Porrentruy-Chévenay et s'emparait du château de *Blamont*. Le 3 juillet, l'ordre de mouvement est donné aux 1^{re}, 2^e et 3^e divisions. Toute l'armée porte le brassard fédéral.

A droite, la 3^e division (d'Affry) a comme objectif *Besançon*, elle marche par les Bois-Noirmont. Elle atteint Pierre-Fontaine-Le Russey, le 16. La 3^e brigade (*Ab Yberg*) portait l'uniforme rouge des régiments suisses de France ; nous avons vu qu'elle était formée des survivants de la division suisse de Napoléon.

Au centre, la 2^e division (*Fuessli*) marche aussi sur *Besançon* par Morteau et atteint le Doubs le 8 au soir.

A l'aile gauche, la 1^{re} division (de Gady) a l'ordre de s'emparer du *fort de Joux* pour assurer le flanc gauche des colonnes marchant sur *Besançon*. Le fort de Joux capitule le 5 juillet et l'avant-garde atteint *Pontarlier*.

A l'extrême-gauche, la brigade de *Sonnenberg* occupe le *Pays de Gex*.

Le 8 juillet, l'armée fédérale (25 000 hommes), s'établissait sur la ligne *Gex-Pontarlier-Morteau*, sur le Doubs et l'Ain, et s'emparait des importants magasins de vivres de *Salins*. C'est alors que les ordres de la Diète vinrent interrompre les opérations de Bachmann et du chef d'état-major de *Castella*, au quartier général de Neuchâtel.

L'influence de Finsler triomphait. L'armée fédérale ne devait pas pénétrer plus avant en Franche-Comté, et se borner à garder son propre territoire. L'armée devait faire demi-tour et repasser la frontière, à l'exception d'une brigade combinée de 5000 hommes (colonel div. d'Affry) renforcée d'artillerie lourde, chargée du *siege d'Huningue*, forteresse défendue par le général Barbanègre.

La brigade *Schmiel*, dont le chef désapprouvait les intentions de Bachmann, refusa d'entrer en France, le 8 juillet, et se révolta. Il fallut la dissoudre et prendre des sanctions sévères contre les coupables.

Le 13 juillet, les détachements d'exploration de la 3^e division atteignaient *Ornans*, à 20 km. de *Besançon*. La 2^e division dépassait *Mouthier*. Le 17 juillet, à la suite d'un *armistice*, les opérations sont suspendues, une *ligne de démarcation* *Quingey-Salins-Arbois* est fixée entre les armées suisses et françaises.

Bachmann n'avait pu réaliser ses projets et ses espoirs. Après avoir pris congé de l'armée dans une proclamation du 21 juillet, il *donna sa démission*, avec tout son état-major, et remit le commandement au Q.M. général Finsler. Deux représentants de la Diète, l'avoyer *Ruttmann* et le landammann *Zellweger*, furent envoyés en qualité de commissaires civils au quartier-général, ce qui fut ressenti comme une humiliation par l'ensemble du corps des officiers ; ce fut la dernière vengeance de Finsler, dans son amour-propre blessé.

Pendant ces journées pénibles, Bachmann garda tout son calme, et se montra aimable pour chacun, comme à l'ordinaire. Il laissa échapper une parole, que le *lt.-colonel de Fischer* a rapportée, et qui éclaire d'un jour saisissant l'attitude du général : « Mon ami, il est dur à mon âge de devoir faire le sacrifice de mon honneur ; mais je ne dois pas oublier que même mon honneur appartient à ma patrie. »

Il présenta à la Diète son rapport sur son commandement. L'Assemblée décida de lui adresser l'expression de sa reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la patrie. Ce document sur parchemin, fut accompagné d'un don d'une épée d'or, avec l'inscription : *patria grata*.

Bachmann avait 76 ans lorsqu'il prit sa retraite définitive. A la fin de 1816, il fut invité par S.A. Royale le comte d'Artois, colonel-général des Suisses, à se rendre à Paris pour prendre la fonction d'inspecteur-général des régiments suisses de France. On en avait reformé six, dont deux de la garde royale. Il refusa cette charge honorable, et pria le prince de choisir un militaire suisse plus jeune que lui. Il recommanda chaudement le général de Gady qui fut agréé.

Le général de Bachmann-an der Letz se retira dans son lieu natal, à *Naefels*. Il vécut encore quinze ans dans sa maison de la *Lèze*, bâtie sur le champ de bataille de 1388, près d'une des onze pierres qui marquent les attaques successives des Autrichiens repoussées par les Glaronnais. Il avait assisté à 25 campagnes et reçu plusieurs blessures. Il aimait encore à porter l'uniforme de sa patrie, dans les cérémonies officielles.

Il mourut le 11 février 1831, âgé de 91 ans ; sa fin fut hâtée par une chute qu'il fit dans sa chambre, et dont il ne se rétablit pas. Il vit approcher la mort sans crainte. Trois jours avant, il reçut les Saints Sacrements en vrai chrétien, et prononça ensuite ces mots :

Seigneur, laisse maintenant aller ton serviteur en paix. Il refusa de prendre de la nourriture, disant qu'après le pain céleste, tout autre aliment était superflu. En paix avec lui-même et avec le monde, il s'éteignit doucement. Une foule immense assista à ses funérailles. Quantité d'anciens officiers au service de France ou d'Espagne, en uniforme, des délégations des régiments suisses de Naples, suivirent son cercueil, et l'armée fédérale l'escorta jusqu'à sa dernière demeure.

La famille de Bachmann s'est éteinte avec lui.

* * *

La campagne de Franche-Comté a été jugée et condamnée avec passion par l'opinion officielle. On ne s'est pas demandé à quels mobiles obéissait le général de Bachmann, quelles impérieuses raisons le poussaient à franchir la frontière française, en 1815, remarque M. Ch. Gos, dans son bel ouvrage : *Généraux suisses*, paru en 1932. Il est certain que Bachmann était tenté de reprendre l'idée traditionnelle d'agrandissement de l'ancienne Confédération du XV^e siècle. Il avait en vue le *territoire de Montbéliard* qui, pendant plusieurs siècles, a été englobé dans la neutralité suisse et qui fournissait des recrues aux régiments suisses à l'étranger. Il pensait aussi au désir manifesté par la population de la Franche-Comté de se rattacher au corps helvétique, désir exprimé après les guerres de Bourgogne et, ensuite, avant la conquête de Louis XIV.

M. Charles Gos a eu le privilège de discuter cette question avec le colonel commandant de corps Audéoud. Voici l'avis de ce dernier : « On a trop vite condamné Bachmann, et de parti pris. On est allé même jusqu'à qualifier sa campagne de Franche-Comté d'acte de sénilité. C'est, à mon sens, une erreur. Bachmann ne visait pas à un résultat immédiat ; il voyait plus loin ! Ce qu'il voulait, c'était, on peut le croire, assurer à la Suisse une place honorable aux négociations de paix. »

Le livre de M. Frédéric de Sendelbach est une importante contribution à l'histoire militaire suisse. Il y a quelques réserves à faire au sujet de ses appréciations sur la vie en Suisse et sur l'esprit des institutions militaires de l'ancienne Confédération. Ses observations, souvent contestables, dénotent une méconnaissance déformante des rapport politiques et des tendances diverses qui agitaient l'opinion ; erreurs qu'explique seule l'extrême difficulté, pour un étranger à la Suisse, de juger impartialement un pays si complexe et compartimenté à l'extrême. Les allusions de l'auteur à « la hantise du nivellement, si caractéristique de l'esprit suisse », à l'égalitarisme, tombent à faux, alors que le fédéralisme maintient l'inégalité et la diversité plus que dans tous les autres pays d'Europe.

Pour prouver, par exemple, par une généralisation tendancieuse, que la majorité des officiers suisses, pendant la guerre 1914-1918, étaient germanophiles, il cite *le cas du col. div. de Loys* ce patricien de la Suisse romande, qui avait pourtant fait un stage plus long qu'Egli dans une école militaire française, demeurait tout aussi étranger aux institutions de son pays et à l'esprit qui animait le peuple. Dans sa lettre à la *Gazette de Soleure*, qui fit scandale, il ne cachait pas son regret d'avoir à ronger son frein et de ne pouvoir se ranger aux côtés de l'Allemagne... » (p. 369-370). Première erreur : de Loys

était Vaudois, et il n'y a jamais eu de patriciat dans le Pays de Vaud, mais une noblesse féodale que le régime bernois privait de toute participation au gouvernement. Secondelement : les ragots nés dans l'imagination dévoyée du nommé Louis Dumur et que l'auteur ressuscite à propos du col. div. de Loys, sont autant d'allégations calomnieuses lancées par les antimilitaristes d'alors. Nous conseillons à M. de Sendelbach de lire les pages consacrées à de Loys par le général français *P. E. Bordeaux*, dans le livre fortement documenté qu'il a consacré à : *La Suisse et son armée pendant la 1^{re} guerre mondiale*. Payot, Paris, 1931. Un ouvrage définitif, écrit par un ami sincère de la Suisse et de son armée. A propos de l'incident de la *Gazette de Soleure*, le général Bordeaux déclare : « Nous avons tenu à étudier cette affaire, et nous déclarons avec toute la fermeté possible, qu'elle a été transformée, dénaturée, et qu'il ne doit rien rester, absolument rien, de l'émotion qu'elle produisit à l'époque. » (p. 77).

La popularité du divisionnaire de Loys lui était acquise par la confiance qu'il inspirait, son prestige était incomparable ; « il savait parler aux hommes, il avait des mots qui s'enfoncent droit dans le cœur. Sa division était fière de lui et l'aurait suivi sans crainte au feu. » Le soldat se sentait conduit par un chef soucieux du bien-être de la troupe, connaissant ses besoins, constamment préoccupé de son développement moral et de son entraînement physique. Il avait créé dans sa division un esprit de corps magnifique, fait de dévouement et de camaraderie véritable dont la tradition s'est conservée. Prétendre que de Loys était « tout aussi étranger aux institutions de son pays qu'à l'esprit qui animait le peuple », est une injure gratuite à la mémoire d'un officier général dont l'ascendant et l'autorité étaient exceptionnels, officier de carrière remarquablement doué, il avait, dans son ascendance, une dizaine de générations d'officiers dans les régiments suisses de France, parmi eux un maréchal de camp sous Louis XIV, un brigadier, Loys-de Middes, sous Louis XVI, et ce Charles de Loys-de Villardin, capitaine au régiment des Gardes Suisses, détruit à la défense des Tuilleries, un homme de ferme caractère, dont l'influence personnelle préserva sa compagnie de toute contagion révolutionnaire. Tels sont les faits ; nous prions M. de Sendelbach de reviser son jugement injuste et mal fondé, en lisant les pages 76 à 81 de l'ouvrage du général Bordeaux.

* * *

Malgré ces quelques critiques, nous exprimons notre reconnaissance à M. de Sendelbach d'avoir entrepris cette captivante étude du caractère d'un soldat et d'un chef qui mérite de vivre dans le souvenir de ses compatriotes.

Le général Bordeaux a tracé du soldat suisse dans l'histoire, de notre « soldat inconnu », un portrait et un hommage où l'on retrouve les principes qui ont guidé le général baron de Bachmann dans sa longue carrière : (ouvrage cité, p. 37).

« On peut dire que le soldat suisse a incarné, pendant des siècles, l'honneur militaire, le courage individuel, la cohésion du rang, la discipline collective. Il a incarné aussi la fidélité au serment ; et celle-ci n'a pas de limites. »

Major P. DE VALLIÈRE.